



Le mécénat des entreprises La quête du graal ?

*Des grands mécènes historiques aux initiatives
locales*

22 nov. 2023, 14h45 – 16h



Les intervenants

Olivier de La Blanchardière - Visual Klassik, Animateur

Marie Manson – Mecen'Up / Admical (déléguée région Auvergne-Rhône-Alpes), Animatrice

Ludovica Marsili , Caisse des Dépôts, Mécénat musique

Nicolas Nuger, Président d'honneur de la Marque Auvergne

Emmeran Rollin, directeur général de Rocamadour Musique Sacrée

La loi primitive du 1^{er} Aout 2003

- ▶ 60 % déductible de l'IS, plafond 0.5 % du CA
- ▶ Un report sur 5 ans
- ▶ Des contreparties disproportionnées

Nouvelle loi de finance 2019

- ▶ Le plafond pour les TPE/PME est relevé à 20 000 €
- ▶ Sur proposition de Gabriel Attal, secrétaire d'Etat : la réduction fiscale est ramenée à 40% pour les dons supérieurs à 2M€ (ne concerne que 80 entreprises aujourd'hui), soit une projection de 80M€ de recettes pour l'Etat en 2021
- ▶ Les associations d'aide aux plus démunis dites « loi Coluche » ne seront pas concernées

Qui peut bénéficier du mécénat ?

- ▶ Les fondations ou associations reconnues d'utilité publique,
- ▶ Les œuvres ou organismes d'intérêt général,
- ▶ Les organismes publics ou privés à gestion désintéressée présentant des spectacles vivants et cinématographiques,
- ▶ L'Etat, ses établissements publics et les collectivités territoriales pour des actions déterminées,
- ▶ Certains établissements d'enseignements publics ou privés.

Le restrict fiscal pour en avoir le cœur net

Différents domaines d'intervention

- ▶ **Culture** : arts plastiques, architecture, design, audiovisuel, cirque, musique, danse, édition musée, patrimoine, photo, cinéma, théâtre,...
- ▶ **Solidarité** : éducation, santé, handicap, emploi, précarité, citoyenneté, 3^{ème} âge...
- ▶ **Environnement** : protection des espèces, sites naturels, changement climatique...
- ▶ **Sport** : insertion, éducation, santé, nutrition ...
- ▶ **Recherche** : médicale, scientifique

Les différences entre sponsoring et mécénat

- Une différence d'approche et managériale: le sponsoring est un 'affichage' **alors que le mécénat est une 'signature'**
- Une différence comptable
- Le certificat cerfa n° 11580*03 versus la facture avec TVA

Les différentes formes du mécénat

► Mécénat **financier** : dons en numéraire



► Mécénat **en nature** : dons de biens



► Le mécénat **de compétences** : mise à disposition d'un salarié sur son temps de travail



Pourquoi une entreprise s'engage dans le mécénat alors que rien ne l'y oblige ?

- ▶ Donner du sens, une personnalité à son entreprise
- ▶ Susciter fierté, engagement chez ses collaborateurs : outil au service de la diplomatie d'entreprise
- ▶ Valorisation de l'image de l'entreprise à l'extérieur
- ▶ Affirme un engagement citoyen
- ▶ Renforce l'ancrage local
- ▶ De la contribution à l'initiative
- ▶ De la communication à la réputation
- ▶ Chapitre 6 des normes ISO 26000

La charte du mécénat

A télécharger sur www.admical.org

Exemple : la charte éthique de la Fondation Banque Populaire

BANQUE POPULAIRE
Fondation d'entreprise

CHARTRE ETHIQUE

La Fondation Banque Populaire, pilotée par un conseil d'administration, met à disposition de ses fondateurs, et partenaires une charte éthique définissant ses principales règles déontologiques visant à garantir l'indépendance de ses actions, de ses choix et de ses productions, la transparence de son fonctionnement ainsi que sur l'emploi des fonds mis à sa disposition.

Pour consulter le rôle et la composition des instances de la Fondation, [cliquez ici](#).

VISION

Mettre la personne humaine au cœur de ses valeurs qui sont aussi celles de ses fondateurs, les Banques Populaires : la solidarité, la proximité, l'esprit d'entreprendre et le goût de l'innovation. Véhiculer des qualités de performance, de ténacité, d'exigence, de combativité, de dépassement de soi et démontrer que la réussite est multiple, à la portée de tous.

MISSION

Découvrir des jeunes candidats de talent et audacieux ayant des projets de vie originaux et novateurs dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art partout en France.
Intervenir de façon décisive dans les projets et les accompagner vers la réussite efficacement et durablement sur plusieurs années (de 1 à 3 ans).

PRINCIPES D'ACTION

Afin de détecter les meilleurs projets, la Fondation s'appuie sur trois jurys d'experts bénévoles composés de professionnels ou de personnalités reconnues dans leur domaine d'intervention.
Elle donne les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets de vie sous forme d'une bourse financière.
L'accompagnement humain étant indissociable à la dotation financière, elle apporte aussi un réseau de partage d'expériences, d'aides et de conseils et s'engage à favoriser des synergies chaque fois que cela est possible.

INTEGRITE

Soucieuse de soutenir des projets conformes à ses valeurs, la Fondation s'attache à vérifier que chaque candidature respecte en tous points les critères d'éligibilité définis pour chacun des domaines. Elle agit de façon équitable et impartiale.
La Fondation maintient un comportement constant d'intégrité et de rigueur professionnelle dans le suivi des dossiers, tout en assurant un esprit d'humanisme et de bienveillance à l'égard de tous.
La Fondation garantit à tous (candidats, lauréats, partenaires...) un strict caractère de neutralité politique, sociale ou religieuse et conditionne son soutien à un comportement éthique réciproque de ses lauréats et partenaires.
La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la protection des données personnelles et la production des informations financières.
Sensible aux enjeux du développement durable, la Fondation intensifie sa démarche écoresponsable au travers de ses événements et envers ses lauréats, partenaires...

EFFICACITE

La Fondation conçoit, organise et gère toutes ses actions en favorisant l'écoute et la prise en compte des besoins de ses bénéficiaires (lauréats).
La Fondation évalue en permanence l'avancée des projets soutenus et y apporte en continu toutes les améliorations en son pouvoir.
Les travaux de la Fondation doivent être tournés vers les enjeux d'avenir, être innovants et stratégiques.

INDEPENDANCE

La Fondation dispose d'une totale liberté d'expression et d'action sous réserve d'être conforme à l'objet social et aux statuts de la Fondation.
La Fondation veille à ce que les projets soutenus n'entraînent pas de dépendance de la part des bénéficiaires.

TRANSPARENCE

Les fonds reçus sont utilisés de façon saine et rigoureuse pour la réalisation des objectifs de la Fondation. Elle fait preuve de transparence sur la provenance de ses fonds et leur utilisation.
Elle rend compte à son conseil d'administration et informe régulièrement ses donateurs sur ses activités.
Les donateurs reçoivent automatiquement un reçu fiscal officiel aux fins de l'impôt.
La Fondation assure une comptabilité en année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Ses comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes. Elle met à disposition de ses donateurs et partenaires un rapport financier révisé. Pour consulter le dernier rapport d'activités annuel, [cliquez ici](#).

Septembre 2020

Benchmark des mécènes de la musique

- ▶ Caisse des Dépôts
- ▶ Fondation Orange
- ▶ Mécénat L'Avenir c'est vous
- ▶ Fondation Banque Populaire
- ▶ Fondation BNP Paribas
- ▶ HSBC
- ▶ Fondation Carrasso
- ▶ Fondation Safran
- ▶ Fondation Singer Polignac
- ▶ Fondation Bettencourt
- ▶ Fondation de la vocation Bleustein Blanchet...

Liste non-exhaustive



Le Baromètre

du mécénat d'entreprise
en France

2022

Résultats complets de l'enquête
Admical – IFOP
Novembre 2022



Etude
soutenue par





Depuis 2010, le montant des dons déclarés auprès de l'administration fiscale a été multiplié par 2,3 et le nombre d'entreprises mécènes par 3,8

Evolution du mécénat en France (dons déduits de l'IS)



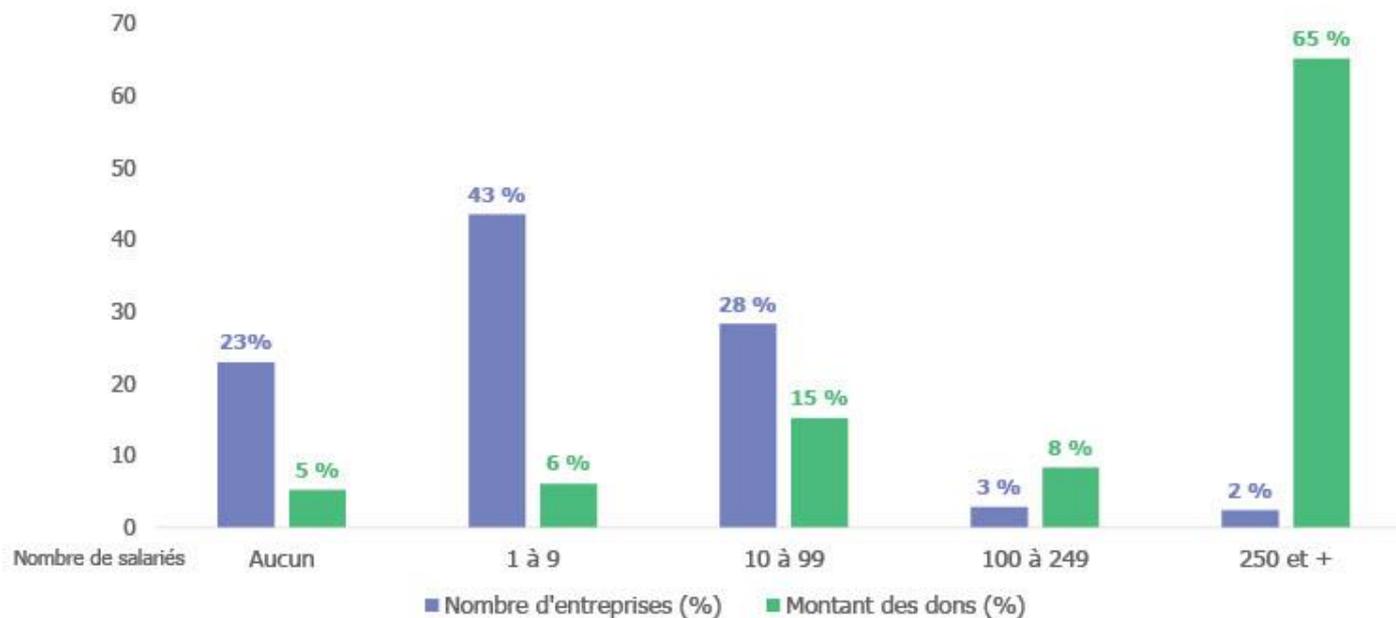
En 2020, plus de **105 000 entreprises** ont déclaré des dons, pour un montant total approchant les **2,3 milliards d'euros**.

- Depuis 2019, on observe une **stagnation** du nombre d'entreprises et du montant des dons déclarés.
- Les 3 événements majeurs suivants ont affecté le mécénat des entreprises :
 - **Séisme et autres à Haïti en 2010,**
 - **Incendie de Notre-Dame de Paris en 2019** (1 centaine de M€),
 - **Covid** et confinements successifs en 2020 et 2021.
- Par ailleurs, l'évolution du taux de déduction au-delà de 2 M€ (ramené de 60 % à 40 % sauf aide aux personnes en difficulté) pourrait commencer à avoir un impact sur les Grands mécènes **en 2021**.



Pour 2020, les entreprises de moins de 100 salariés constituent 95 % des mécènes mais n'apportent que 27 % du total des dons

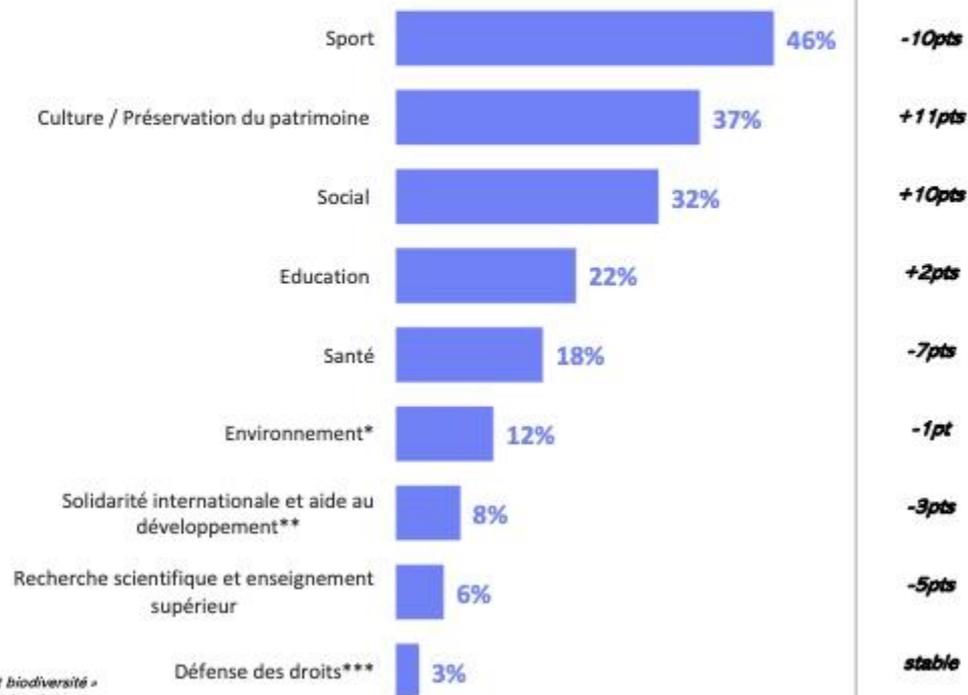
Part de mécènes et part du montant des dons selon l'effectif salarié de l'entreprise (2020)





En 2021, le sport reste le domaine privilégié, mais la culture et le social gagnent en importance

Dans quel(s) domaine(s) votre entreprise a-t-elle fait du mécénat en 2021 ?



*En 2019, le libellé était : « Environnement et biodiversité »

**En 2019, le libellé était : « Solidarité internationale »

***En 2019, le libellé était : « Expression et défense des droits »

Evolution
2019-2021

1,9

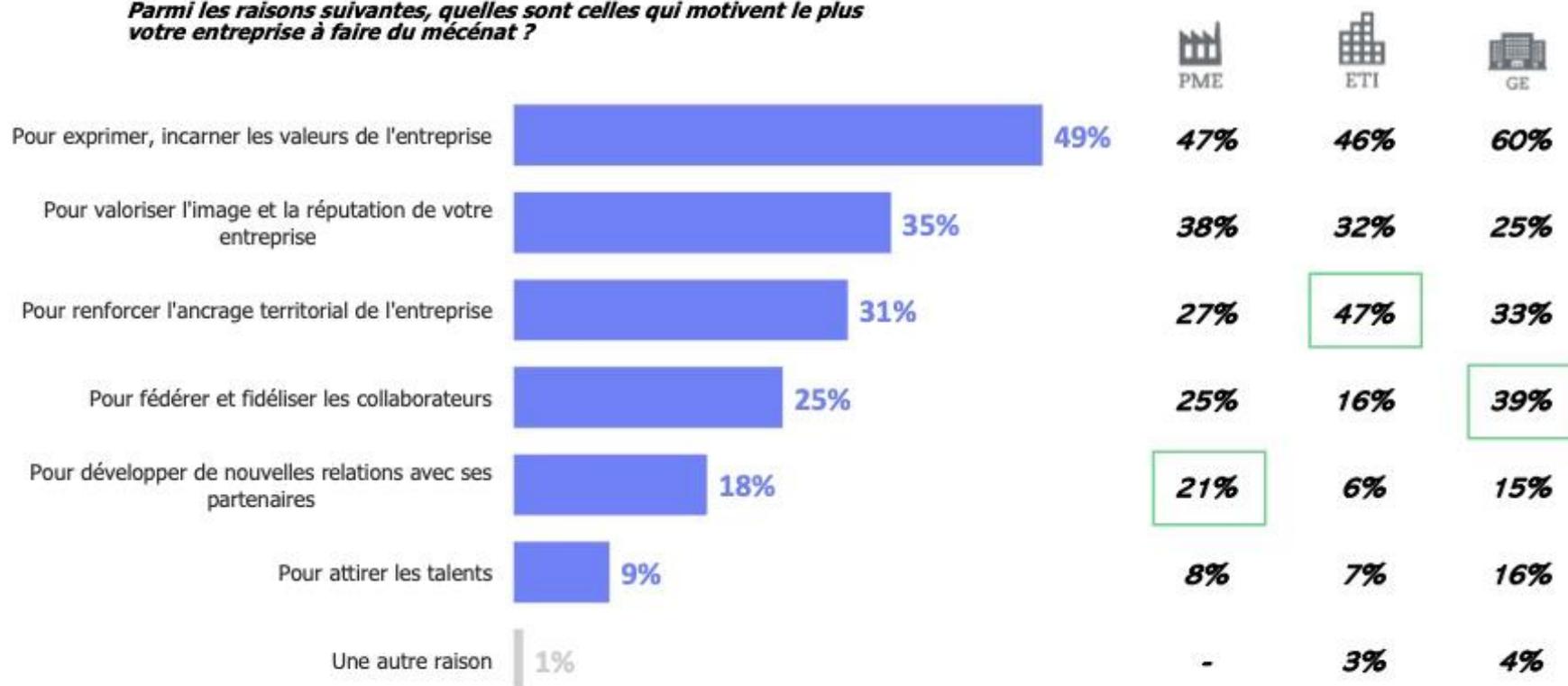
Domaines soutenus en moyenne

(Rappel : 1,9 stable)



Le mécénat contribue d'abord à l'expression de l'image et des valeurs des entreprises, et ensuite au renforcement des liens avec les collaborateurs et les partenaires au plus proche des territoires

Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui motivent le plus votre entreprise à faire du mécénat ?





Financé
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FOCUS
CULTURE**





Après le choc de la crise sanitaire, le secteur culturel a plus que jamais besoin du mécénat des entreprises afin de se reconstruire et de construire son avenir. En 2022, la Caisse des Dépôts a ainsi augmenté son budget d'un million d'euros en faveur de la musique classique, de la danse, et de l'architecture & paysage.

A travers son soutien à la culture dans tous les territoires et pour tous les publics, la Caisse des Dépôts singularise et enrichit son action, ainsi que les liens qu'elle tisse avec ses partenaires et ses collaborateurs, dans la durée. Il en va par exemple ainsi de notre soutien aux Concerts de Poche, qui organisent des ateliers et concerts participatifs dans les territoires ruraux et péri-urbains, et dont l'ADN est proche de notre mission d'intérêt général : promouvoir la musique classique comme levier de cohésion sociale et territoriale.

Claire VISENTINI

➤ Directrice du mécénat et des partenariats – **Caisse des Dépôts**
Grand Mécène Admical



Agir sur le monde pour le rendre meilleur est inscrit dans l'ADN de nos actions de mécénat à la Fondation BNP Paribas. Innover, accompagner les rêves, soutenir les acteurs visionnaires et audacieux de la solidarité, de l'environnement et de la culture qui nous challengent et nous montrent les chemins à suivre pour être un acteur du changement systémique sont autant de missions qui nous tiennent à cœur.

Isabelle GIORDANO

Responsable mécénat du Groupe et Déléguée Générale
Fondation BNP Paribas
Grand Mécène Admical

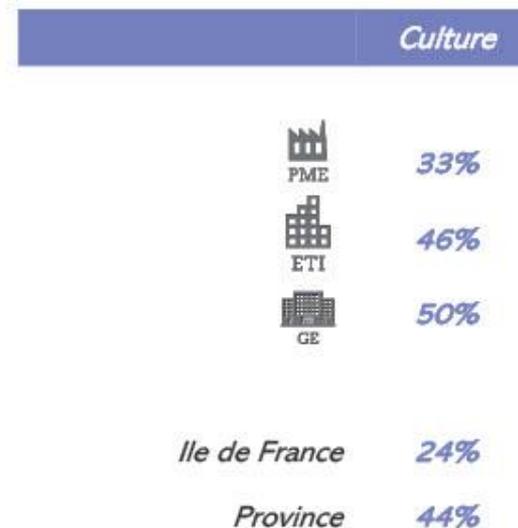
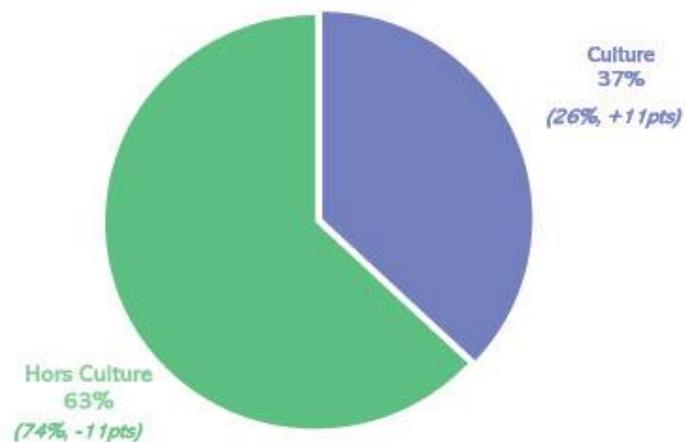




La part d'entreprises mécènes dans le domaine de la culture progresse en 2021 pour atteindre 37%

Dans quel(s) domaine(s) votre entreprise a-t-elle fait du mécénat en 2021?

(Rappels 2019)

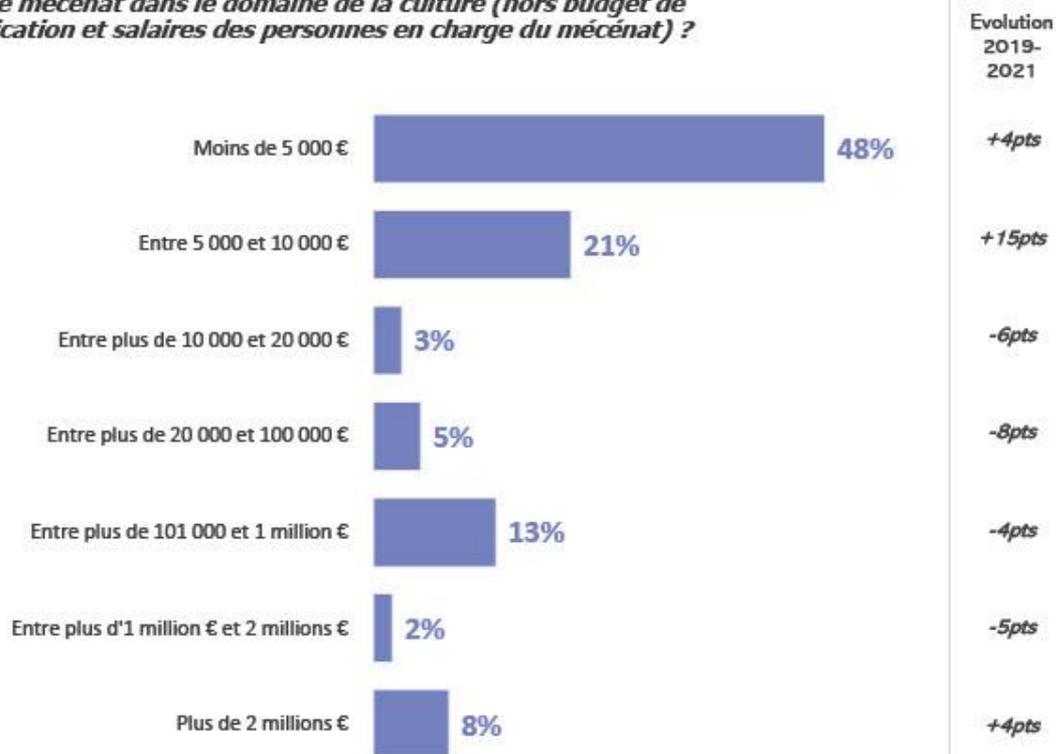


Note de lecture : 50% des grandes entreprises mécènes sont mécènes culturels



Les montants des budgets consacrés au mécénat culturel se polarisent : près des deux tiers y ont consacré moins de 10 000€ en 2021

Quel a été en 2021 le montant global consacré par votre entreprise à ses actions de mécénat dans le domaine de la culture (hors budget de communication et salaires des personnes en charge du mécénat) ?



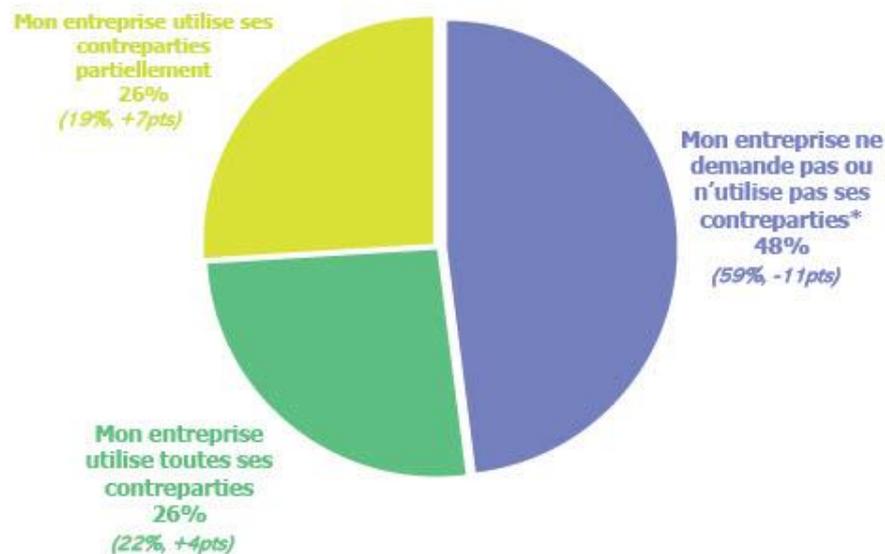
MÉDIANE :
7 500 €
(Rappel : 7 884€, -384€)



En 2021, les mécènes de la Culture ont plus utilisé leurs contreparties qu'en 2019 et ce sont principalement les collaborateurs qui en bénéficient

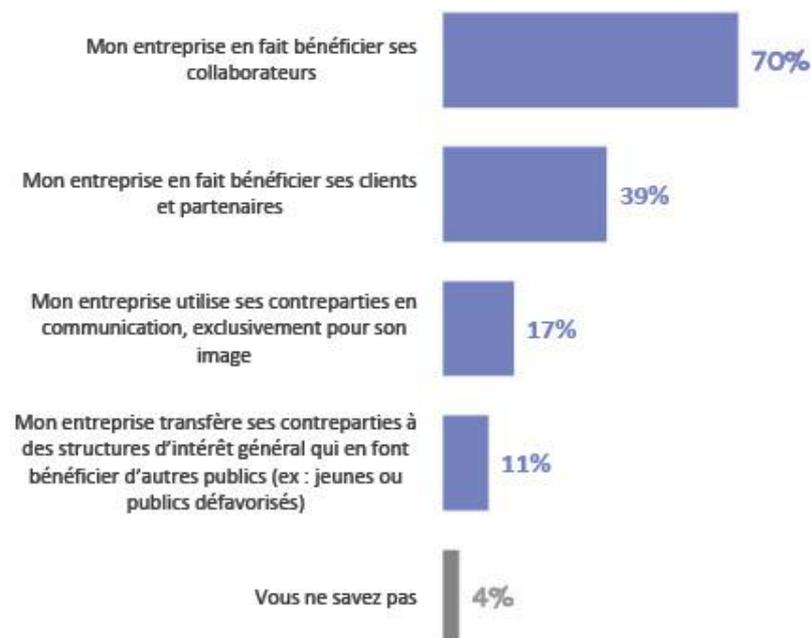
Comment votre entreprise utilise-t-elle les contreparties reçues au titre du mécénat culturel ?

(Rappels 2019)



* En 2019 les deux items étaient « ne reçoit pas » et « n'utilise pas »

A qui votre entreprise en fait-elle bénéficier principalement ?



Après des entreprises qui font du mécénat culturel (base : n = 67)

Après des entreprises qui font du mécénat culturel (base : n = 67)



La visibilité sur les supports de communication et la billetterie sont les contreparties les plus utilisées

Si vous utilisez vos contreparties, en partie ou intégralement, quelles sont celles que votre entreprise utilise le plus ?



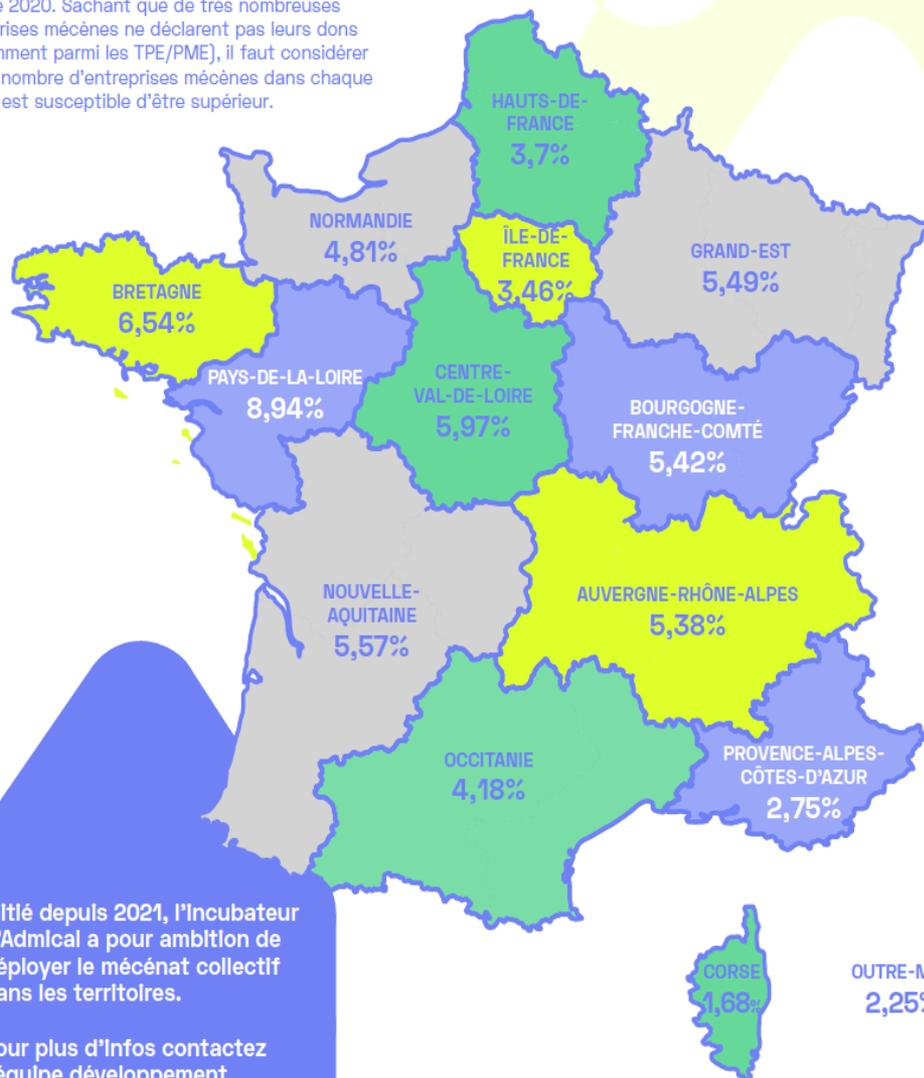
La part des entreprises mécènes par région reste stable, malgré une grande disparité selon les régions

Note de lecture : les chiffres ci-dessous représentent le taux d'entreprises mécènes ayant déclaré leurs dons auprès de l'administration pour l'année 2020. Sachant que de très nombreuses entreprises mécènes ne déclarent pas leurs dons (notamment parmi les TPE/PME), il faut considérer que le nombre d'entreprises mécènes dans chaque région est susceptible d'être supérieur.

9%

Au global, Admical estime à 9% le nombre d'entreprises mécènes en France pour un montant de dons d'environ 3,6 milliards d'euros.

Le mécénat en région



Initié depuis 2021, l'Incubateur d'Admical a pour ambition de déployer le mécénat collectif dans les territoires.

Pour plus d'infos contactez l'équipe développement

mnaudln@admical.com



Questions ?